



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
13 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 13 janvier 2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera disponible sur le site internet de la Municipalité d'East Broughton :
www.municipaliteeastbroughton.com

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 20h30
- 4 - CORRRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1 - CMQ - Dépôt du rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation
- 7 - GREFFE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-11000-00 « Règlement concernant la régie interne des séances du conseil »
- 7.2 - Dépôt du projet de règlement - règlement 2025-11000-00 concernant la régie interne des séances du conseil.
- 7.3 - Adoption du règlement # 2025-13000-01 « Règlement décrétant les taxes et tarifs de compensation pour l'année 2025 »
- 7.4 - Adoption - Règlement #2024-13001-01 décrétant l'abrogation du règlement 2022-236
- 8 - RESSOURCES HUMAINES
 - 8.1 - Structure salariale - Service incendie
 - 8.2 - Modification de l'horaire de travail de l'employé #26
 - 8.3 - Entente pour transfert de banque de vacances ou de temps accumulés
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2024
 - 9.2 - Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
 - 9.3 - Dépôt du document explicatif du budget 2025
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
 - 10.1 - Dépôt du bilan mensuel de décembre 2024
- 11 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS
 - 11.1 - Demande de permis de réunion
- 12 - DIVERS
 - 12.1 - Entente de services - Programme communautaire de bénévolat en matière d'impôt
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - PROCHAINE SÉANCE
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2024

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Rénauld Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

2025-
01-9066



2025-
01-9067

N° de résolution
ou annotation

2025-
01-9068

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2025-
01-9069

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

3.2 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30.

3.3 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 20h30

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 20h30 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 20h30.

4 - CORRESPONDANCE

Aucune nouvelle correspondance n'est apportée à l'attention conseil.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Darrell Paré nous parle du Festineige qui aura lieu le 15 février 2025.

Julie Leblond nous parle du bilan du service incendie.

André Roy nous parle de sa rencontre avec le bureau de Luc Berthold, député fédéral.

Rénaud Drouin nous parle de la bibliothèque.

6 - DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 - CMQ - Dépôt du rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a audité la municipalité en 2022 concernant l'information aux citoyens relative à la taxation ;

ATTENDU QUE le rapport de suivi de la CMQ concernant l'application des recommandations reçu le 9 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu le rapport de suivi sur l'application des recommandations portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE le conseil municipal d'East Broughton accuse réception du rapport de suivi sur l'application des recommandations portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité d'East Broughton désire rappeler son engagement à suivre les recommandations émises.

Le directeur général par intérim dépose le rapport de suivi de la Commission municipale du Québec concernant l'application des recommandations portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, daté du mois de décembre 2024, confirmant ainsi l'engagement de la municipalité à suivre les recommandations émises par la CMQ dans son rapport d'audit.

7 - GREFFE

2025-
01-9070

7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-11000-00 « Règlement concernant la régie interne des séances du conseil »

L'avis de motion est donné par Darrell Paré en vue d'adopter le règlement 2025-11000-00 concernant la régie interne des séances du conseil.

2025-
01-9071

7.2 - Dépôt du projet de règlement - règlement 2025-11000-00 concernant la régie interne des séances du conseil.

Darrell Paré procède au dépôt du projet de règlement 2025-11000-00 concernant la régie interne des séances du conseil.

2025-
01-9072

7.3 - Adoption du règlement # 2025-13000-01 « Règlement décrétant les taxes et tarifs de compensation pour l'année 2025 »

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 décembre 2024 par André Roy et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 16 décembre 2024 par Rénald Drouin ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un règlement portant le numéro 2025-13000-01 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement. Le document en annexe fait partie intégrante du présent procès-verbal.



2025-
01-9073

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

7.4 - Adoption - Règlement #2024-13001-01 décrétant l'abrogation du règlement 2022-236

ATTENDU QUE la situation financière de la municipalité ne lui permet pas de soutenir un programme de revitalisation visant à offrir des crédits de taxe aux nouvelles constructions ;

ATTENDU QUE les revenus venant de la taxation représentent la source de revenu la plus importante pour la municipalité dans le but de lui permettre d'offrir les services à la population ;

ATTENDU QUE le niveau de taxation est très élevé pour les propriétaires fonciers ;

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement #2024-13001-01 décrétant l'abrogation du règlement 2022-236 soit adopté.

QUE les propriétaires bénéficiant actuellement du programme en vigueur, incluant ceux ayant déposé leur formulaire avant la date du 16 décembre 2024, et ce, par l'application du règlement 2022-236 continueront de bénéficier de ce programme jusqu'à l'expiration de leur entente.

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Structure salariale - Service incendie

ATTENDU QUE le service incendie est exclus de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas de structure salariale pour le service incendie et premier répondant ;

ATTENDU QUE la future structure salariale vise à instaurer une équité salariale ainsi que de faciliter la gestion ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte la structure salariale proposé et que celle-ci prenne effet à partir du 1er janvier 2025.

QUE la structure salariale soit appliqué selon l'annexe A.

8.2 - Modification de l'horaire de travail de l'employé #26

ATTENDU QUE la charge de travail de l'employé #26 est très importante pour une seule personne ;

ATTENDU QUE les heures autorisées ne permettent pas d'accomplir l'ensemble de son travail ;

ATTENDU QUE le budget permet cet ajustement ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2025-
01-9074

2025-
01-9075



N° de résolution
ou annotation

2025-
01-9076

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

QUE la municipalité autorise l'ajustement de l'horaire de travail de l'employé #26 à 18h par semaine.

8.3 - Entente pour transfert de banque de vacances ou de temps accumulés

CONSIDÉRANT la convention collective de travail signée entre les parties en 2023 et se terminant en 2027 ;

CONSIDÉRANT l'article 15 sur le temps supplémentaire et la banque de temps accumulé ;

CONSIDÉRANT l'article 17 sur les jours fériés et les congés flottants ;

CONSIDÉRANT l'article 19 sur les vacances annuelles ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent s'entendre sur une possibilité de transférer du temps d'une année à l'autre selon certains paramètres ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte l'entente.

QUE la municipalité autorise Raphaël Rioux, directeur général par intérim, à signer ladite entente.

9 - FINANCES

2025-
01-9077

9.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2024

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2024 ont été préparées ;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER un montant de 200 146,18 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de décembre 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

QU'un montant de 98 036,09 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de décembre 2024.

ADOPTÉE

2025-
01-9078

9.2 - Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

ATTENDU QUE l'article 961.4 alinéa 2 du Code municipal demande de déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un



N° de résolution
ou annotation

2025-
01-9079

2025-
01-9080

2025-
01-9081

2025-
01-9082

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal constate le dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$.

9.3 - Dépôt du document explicatif du budget 2025

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit à l'article 957 que la municipalité achemine un document explicatif du budget et du plan triennal d'immobilisation aux citoyens à chaque domicile ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénaud Drouin et résolu :

QUE la municipalité dépose son document explicatif du budget et du plan triennal d'immobilisation pour l'année 2025.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

10.1 - Dépôt du bilan mensuel de décembre 2024

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du service incendie du mois de décembre 2024.

11 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

11.1 - Demande de permis de réunion

ATTENDU QUE plusieurs événements de la municipalité sont organisés et nécessite un permis de réunion ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à faire une demande de permise de réunion pour l'ensemble des événements de la municipalité qui en nécessite.

12 - DIVERS

12.1 - Entente de services - Programme communautaire de bénévolat en matière d'impôt

ATTENDU QUE le programme communautaire de bénévolat en matière d'impôt vise à offrir un service à la population d'East Broughton ;

ATTENDU QUE ce programme permet d'aider les personnes dans le besoin ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire des Appalaches demande un espace pour y installer une boîte de réception des documents de et pour une rencontre avec ses usagers ;



*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

N° de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte l'entente de services et autorise Raphaël Rioux, directeur général par intérim, à signer l'entente.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers

14 - PROCHAINE SÉANCE

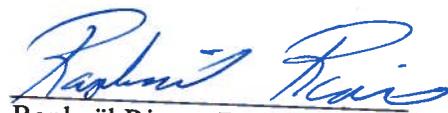
La prochaine séance ordinaire est le 3 février 2025.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Raphaël Rioux, DMA
Directeur gén. et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

2025-
01-9083